



## Droit locataire apres une procedure d expulsion en court

Par **sabced**, le **08/02/2015** à **11:09**

Bonjour, je suis en retard de paiement d'un mois de loyer et charge poubelle mon propriétaire a fait une demande d'expulsion on passe au tribunal le 17 mars. J'ai reçu une convocation par huissier pour état de sortie des lieux le 27 février donc j'ai cherché une autre maison et me suis engagé avec le nouveau propriétaire du coup car j'ai 4 enfants et craignais de ne pas trouver de logement correcte et maintenant que j'ai trouvé une maison qui me correspond mon propriétaire actuelle a changé d'avis et repousse mon préavis a 2 mois au lieu d'un seul comme prévu a-t-il le droit de me demander le mois de loyer de mars si je ne suis plus dans les lieux sachant que j'ai eu un papier d'huissier de convocation de sortie que d'ailleurs j'accepte. que dois-je faire? Merci.

Par **sev pop**, le **23/02/2015** à **12:00**

Bonjour oui cela aussi me surprends bcp ! on n'expulse pas un locataire pour un seul non paiement de loyer !!!! Je pense qu'il y a forcément une erreur